

L'éducation populaire, une exigence du 21ème siècle

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

Gérard Aschieri

« Le premier mérite de cet avis et du rapport qui l'accompagne est selon moi de mettre en lumière l'enjeu démocratique que représente l'éducation populaire.

Nous sommes en effet à un moment où s'exprime avec force dans notre société la volonté de pouvoir prendre la parole et d'être entendu, l'aspiration largement partagée d'être chacun acteur de son propre destin et de notre destin collectif. Nous sommes à un moment où monte l'urgence de rechercher les moyens de faire mieux vivre notre démocratie de redonner confiance en elle : dans ce contexte l'éducation populaire, bien loin d'être un vestige d'un passé désuet, est un outil d'une surprenante modernité ; sa diversité, la pluralité des organisations qui s'en réclament et de ses acteurs manifestent qu'elle est toujours vivante et plus que jamais indispensable.

Il est urgent que les pouvoirs publics le comprennent et qu'en même temps ses acteurs s'interrogent sur leur rôle, leur action, leur fonctionnement, non pour battre leur coulpe mais pour encore mieux être en phase avec la société et ses besoins. Il ne s'agit pas de lui faire jouer un quelconque rôle de pansement social mais de lui donner toute sa place comme outil au service d'un renouveau démocratique et du vivre ensemble.

C'est l'intérêt de cet avis qui interpelle les politiques publiques mais s'adresse aussi aux organisations qui se réclament de l'éducation populaire. Et il a aussi l'intérêt de ne pas circonscrire étroitement le champ de cette éducation populaire à une liste ou un type d'organisations. Cela ne s'est pas fait sans débats, parfois vifs, et mon regret est qu'un certain nombre de contraintes formelles, comme l'obligation de ne pas dépasser 20 préconisations, tout comme la complexité de certains aspects ne nous aient pas permis d'aller toujours assez loin.

Il n'en reste pas moins que je suis en accord avec l'ensemble des propositions de ce texte et surtout que je tiens à souligner combien certaines d'entre elles me paraissent particulièrement positives. Je pense notamment à la première qui consiste à proposer de faire vivre un lieu pluridisciplinaire dans chaque territoire. Je pense aussi à ce qui est avancé sur la nécessité de repenser les financements en favorisant les modalités qui assurent à la fois un socle de sécurité et de sérénité et une liberté d'initiative, mais je pense également à la proposition de création d'un fonds de soutien à l'innovation et à la création. Je pense à la

préconisation sur les colonies de vacances et les classes de découverte, mais aussi à celles qui proposent de renforcer le rôle de l'INJEP et plus généralement de la recherche publique en ce domaine. Je me félicite également que l'avis rappelle l'importance de reconnaître et renforcer le rôle de la DJEPVA et des agents en charge de l'éducation populaire dans les territoires.

C'est pour toutes ces raisons que je voterai en faveur de cet avis ».

Jean-Louis Cabrespines

« Merci aux deux rapporteurs pour cet avis qui rappelle, en ces temps de désarroi politique, ce qui est un des fondements de notre République.

Cependant, si nous retrouvons dans cet avis ce qui touche à la structuration de l'éducation populaire dans toutes ses dimensions (moyens, outils, gouvernance, ...) et aux relations avec son environnement politique, y compris certains travers, nous ne voyons pas suffisamment le fondement politique et philosophique de ce qu'elle est.

Cette oscillation entre démarche et structure est flagrant lorsque l'avis nous dit que « l'éducation populaire peut s'inscrire dans l'ESS ». L'éducation populaire est le fondement de l'ESS car elle forme des citoyens inscrits dans des valeurs de partage et de solidarité, capables de réflexion, de prise de distance, de projection vers l'avenir, au sein de structures appartenant à l'ESS.

Cet avis - et plus encore le rapport dont il découle - est très riche d'informations et de pistes de recherche, en particulier dans sa partie historique. On y trouve plusieurs définitions de l'éducation populaire montrant ainsi qu'il s'agit d'un concept vivant, qui trouve ses racines dans l'évolution de la cité. François Tétard dit d'ailleurs qu'elle « *est née plusieurs fois* ».

Cette partie démontre combien la démarche qu'est l'éducation populaire est liée à l'évolution du peuple, à son éducation et à ce que cela apporte d'élément de libre déterminisme, de capacité à occuper une place de citoyen avisé et engagé, libre et plus éclairé.

Condorcet, le 20 avril 1792 à l'Assemblée législative évoquait la nécessité d'une « *éducation tout au long de la vie* » pour donner à chaque citoyen les moyens de raisonner par lui-même afin d'accéder à une réelle liberté.

Si cette éducation tout au long de la vie est bien ce qui permet à chacun d'apprendre, de vivre en société, d'échanger avec l'autre, l'éducation populaire en est un ressort.

L'éducation populaire s'inscrit, avant tout, dans une approche politique de la société.

Dès lors, nous devons nous interroger sur ce que nous avons manqué quand nous voyons l'installation de thèses de rejet de l'autre gagner du terrain et les organisations porteuses de ces thèses avoir une audience grandissante.

L'implication citoyenne organisée au sein des associations est plus que jamais nécessaire, au moment où nous avons vécu une mobilisation désorganisée qui nous a amené à faire des propositions où l'individu l'emporte sur les organisations de la société civile que sont les associations.

Les associations participent à l'intérêt général de manière organisée, permettant de répondre à la fois aux besoins individuels et aux demandes collectives. Le citoyen y a alors toute sa place en tant qu'acteur impliqué.

L'éducation populaire en tant que « *précurseur ou amorceur de mouvements sociaux ou sociétaux* » a un rôle indéniable car elle permet, en lien avec les besoins repérés, de créer des innovations pour répondre aux besoins, de faire évoluer « *les conventions sociales, les conceptions sociales ou les projets politiques* ». En ce sens, les associations sont des acteurs engagés et dérangeants qui font avancer la société.

Cet avis aborde l'ensemble des questions posées pour bien en comprendre son organisation. Quelques préconisations interrogent néanmoins ou demandent de mener des travaux complémentaires.

Ainsi, une clarification des relations des pouvoirs publics avec les associations d'éducation populaire serait utile. Celles-ci interviennent dans tous les domaines touchant à l'éducation et au périscolaire, à l'animation dans les territoires, à l'économique, ... et les compétences de l'État comme des collectivités locales doivent être précisées, en particulier depuis la loi NOTRe qui n'a rien clarifié.

La question des outils et structures nécessaires à la mise en œuvre de politiques publiques (INJEP, Assises, ...) et des réponses organisées (fabriques d'initiatives, colonies de vacances, classes de découverte, ...) comme celle des financements pour l'innovation et l'expérimentation, de conventions pluriannuelles d'objectifs, de postes FONJEP, ... sont autant de sujets essentiels pour que l'éducation populaire trouve pleinement sa place et puisse répondre efficacement aux évolutions sociétales.

Cela rejoint d'ailleurs la relation entre éducation populaire et éducation nationale. Au-delà de la relation fonctionnelle entre scolaire et périscolaire, ce qui est posé est la complémentarité entre les deux formes d'éducation : éduquer et former, acquérir des savoirs et des savoir-faire, comprendre et agir, être acteur et citoyen, La relation doit être revue et plus efficace. L'ouverture insuffisante des ESPE à l'éducation populaire ne permet pas un optimisme serein.

Enfin, 3 thèmes essentiels sont abordés dans cet avis, qui mériteraient des développements :

- en premier lieu : l'inversion de la relation entre les associations d'éducation populaire et les pouvoirs publics. En effet, là où les associations jouaient un rôle de vigie, de veille, de propositions face aux besoins des populations en s'inscrivant dans une relation de proximité dans les territoires, nous sommes maintenant dans une logique d'appels d'offres ou d'appels à projets dans lesquels les associations sont instrumentalisées ou prestataires de services ;
- en deuxième lieu : la place des bénévoles et leur formation. Les préconisations portant sur le financement des formations, l'ouverture des services civiques, l'attribution de congés ou le crédit d'impôt pour la garde d'enfants sont autant de pistes qui mériteraient d'être prises en compte. Mais le plus important est d'avoir, dans les associations, des bénévoles investis, porteurs du projet associatif, et acceptant de s'engager dans les actions et la gouvernance de l'association de manière continue. La tendance au zapping est forte, il n'y a pas moins de bénévoles mais l'engagement se fait autrement ;
- le troisième thème portant sur la gouvernance est sans aucun doute le plus important car il pose la question du modèle associatif. Inciter les structures d'éducation populaire à limiter le nombre et la durée des mandats, ouvrir aux jeunes et garantir la parité sont autant de points qui méritent une analyse de fond, mais la compétence ne vient pas du fait qu'on soit vieux, jeune ou femme. Il vient de la volonté et de la compétence. Il serait sans doute bon de s'interroger sur ce modèle face à l'évolution de ce qu'en attendent les jeunes. Prêts à s'engager, ils veulent le faire dans un cadre renouvelé avec moins de contraintes, un engagement sur des missions.

Je voterai cet avis ».